



PREAVIS N° 03-2025

Du 20 mai 2025

CONCERNANT

Cimetière de Puidoux – Aménagement d'un colombarium

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX
AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1 But de la demande de crédit

Pour répondre à la demande des familles ainsi qu'à l'évolution des mœurs et optimiser l'utilisation des espaces cinéraires du cimetière, la Municipalité propose, par la présentation de ce préavis, la construction d'un colombarium au cimetière de Moreillon.

Récemment, le Jardin du souvenir s'est vu équiper de deux panneaux en marbre en forme d'ailes d'ange, qui permettent aux familles des défunts d'acquérir, de manière facultative et à leurs frais, une plaquette en bronze portant les nom, prénom, année de naissance et année de décès du proche disparu. Cette option est également possible pour les familles qui ont perdu un des leurs avant l'installation des panneaux.

Pour pouvoir disposer d'une structure encore mieux adaptée à notre population, l'assortiment des sépultures sera complété par la réalisation de sépultures de type « colombarium ».

Comme le Règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière date du 30 mars 2010 et que l'aménagement projeté n'y figure pas, une révision complète est en cours de réalisation et vous sera soumise dans le cadre d'un prochain préavis. Les prescriptions d'exécution ainsi que les tarifs s'y rapportant seront dès lors modifiés en conséquence.

2 Projet et démarche

Il est projeté de construire un colombarium afin d'offrir une alternative durable à l'inhumation traditionnelle, en permettant aux familles de garder les cendres de leurs proches dans un lieu de paix et de recueillement, sans pour autant péjorer leur budget. Par ailleurs les portes de fermetures des cases ont un système d'ouverture sécurisé, de type « inviolable ».

Deux bancs en granit ainsi qu'un espace floral feront partie intégrante de cette nouvelle infrastructure.

Il est prévu de réaliser 15 cases pouvant accueillir une à deux urnes et 30 cases pouvant accueillir deux à trois urnes, soit un total de 120 urnes au maximum.

Pour les familles, la conservation sûre et à long termes des cendres ainsi que l'absence de frais tels que l'achat d'une pierre tombale ou l'entretien de la tombe, représentent de gros avantages. En effet, il faut compter entre CHF 2000.00 et CHF 8'500.00 pour un monument funéraire.

Pour la Commune, cette alternative présente l'atout d'un encombrement réduit puisque la surface nécessaire à l'implantation totale prévue pour 120 urnes représente environ 55 m². En comparaison, ce ne sont pas moins de 275 m² qui sont nécessaires pour accueillir le même nombre de tombes cinéraires à la ligne.

A titre indicatif, plusieurs collectivités de notre région se sont dotées d'un ou plusieurs colombariums et le nombre de personnes ayant recours à ce genre de sépulture est en constante augmentation.

3 Coûts de réalisation

• 2 Colombariums Modèle ARC de 15 cases de 2 à 3 urnes chacune, pour 90 urnes au total, avec débords de fleurissement avancé, soubassement de rehausse et portes de fermeture inviolables, en granit massif	CHF	40'800.00
Supplément pour portes en noir fin	CHF	2'850.00
• 1 Colombarium Modèle ARC, de 15 cases de 1 à 2 urnes chacune, pour 30 urnes au total, avec débords de fleurissement avancé, soubassement de rehausse et portes de fermeture inviolables, en granit massif	CHF	16'350.00
Supplément pour portes en noir fin	CHF	1'425.00
• Fourniture de tubes de silicone et travail de pose	CHF	3'200.00
Total	CHF	64'625.00
TVA 8.1 %	CHF	5'234.65
Total	CHF	69'859.65
Rabais de quantité 10 %	CHF	6'985.95
2 Bancs incurvés, en granit massif		offert
TOTAL intermédiaire	CHF	62'873.70
Travail de radier en béton fourni par la commune (terrassment-machiniste et machine/main d'œuvre-par la commune/bétonnage/béton/treillis d'armature)	CHF	4'600.00
TOTAL net arrondi	<u>CHF</u>	<u>68'000.00</u>

4. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité de Puidoux prie le Conseil Communal de Puidoux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu le préavis municipal 03-2025 du 20 mai 2025, concernant une demande de crédit TTC de CHF 68'000.00 pour l'aménagement d'un Colombarium au cimetière de Puidoux ;
- Où le rapport de la Commission ad hoc ;
- Où le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à aménager un Colombarium au cimetière de Puidoux, conformément au préavis 03-2025 du 20 mai 2025 ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale, sans recourir à l'emprunt ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

René Gilliéron



La Secrétaire

Laurane Waeber